

Budget de l'OIF au titre de l'année 2023

Introduction

Le présent budget fait part des objectifs et des moyens pour le fonctionnement et les activités de l'OIF au titre de l'année 2023.

Libellé	Budget 2022	Budget révisé 2022	Budget 2023	Evolution 22/23	%
RECETTES	63 579 000	67 329 000	64 644 000	1 065 000	1,68%
1. Recettes ordinaires	60 679 000	60 679 000	61 179 000	500 000	0,82%
1.1. Contributions statutaires	43 929 000	43 929 000	43 929 000	0	0,00%
1.2. Contributions volontaires au FMU	16 000 000	16 000 000	16 500 000	500 000	3,13%
1.3. Autres recettes	750 000	750 000	750 000	0	0,00%
2. Prélèvement sur le fonds de réserve	2 900 000	6 650 000	3 465 000	565 000	19,48%
DÉPENSES	63 579 000	67 329 000	64 644 000	1 065 000	1,68%
1. Programmation	38 494 000	41 644 000	40 594 000	2 100 000	5,46%
1.1. Programmation générale	19 500 000	22 650 000	20 500 000	1 000 000	5,13%
1.2. Autres activités de la programmation	3 294 000	3 294 000	3 394 000	100 000	3,04%
1.3. Personnel programmation (*)	15 700 000	15 700 000	16 700 000	1 000 000	6,37%
2. Structures institutionnelles	700 000	1 300 000	400 000	-300 000	-42,86%
2.1. Instances	700 000	1 300 000	400 000	-300 000	-42,86%
3. Fonctionnement	21 960 000	21 960 000	21 750 000	-210 000	-0,96%
3.1. Gestion	6 056 000	6 056 000	6 200 000	144 000	2,38%
3.2. Personnel fonctionnement (**)	15 554 000	15 554 000	15 200 000	-354 000	-2,28%
3.3. Audit interne et externe	350 000	350 000	350 000	0	0,00%
4. Investissement et Modernisation	2 425 000	2 425 000	1 900 000	-525 000	-21,65%
4.1. Modernisation et suite de l'audit organisationnel	750 000	750 000	450 000	-300 000	-40,00%
4.2. Investissements	1 675 000	1 675 000	1 450 000	-225 000	-13,43%
RECETTES – DÉPENSES	0	0	0	0	

Budget au titre de l'année 2023

Le budget au titre de l'année 2023 prend en compte les principaux points suivants :

- La programmation 2019-2022 est prolongée d'un an ;
- L'année 2023 est une année de transition avant adoption de la programmation découlant du nouveau cadre stratégique 2023-2030 ;
- Le maintien de la programmation au même niveau qu'en 2022 avec reconduction d'une partie du bonus accordé (1M€) ;
- L'ouverture de deux nouvelles REPEX : REPAM et REPMO. Cela se traduit par des impacts sur les salaires, les frais de fonctionnement et les investissements ;
- Les frais de personnel tiennent compte, en plus des deux nouvelles REPEX, des départs à la retraite et le non-remplacement de 2 départs à la retraite sur 3, du gel des avancements biennaux et du fait que le salaire moyen des professionnels est supérieur à celui des employés de soutien ;
- La mise à jour des données économiques des EGM sans impact sur les contributions statutaires. L'augmentation du budget est financée par le prélèvement sur le fonds de réserve et les revenus de placements.

1. Recettes prévisionnelles

Elles proviennent de trois (3) sources :

- les contributions statutaires ;
- les contributions volontaires au FMU ;
- les autres recettes.

1.1. Contributions statutaires

Les données économiques des Etats et gouvernements membres, qui ont servi à établir le barème des contributions statutaires proviennent des données de l'ONU pour les années 2019, 2020 et 2021.

Le barème des contributions statutaires au titre l'année 2023 ne prend pas en compte ces évolutions et est maintenu au même niveau que 2022.

en EUR

Libellé	Budget 2022	Budget 2023
Contributions statutaires	43 929 000	43 929 000

1.2. Contributions volontaires au FMU

Elles sont versées dans le cadre du Fonds multilatéral unique (FMU) et permettent de financer prioritairement la programmation. Sur la base des montants prévus des ententes pluriannuelles et des annonces faites par les États et gouvernements, les estimations de contributions volontaires pour l'année 2023 s'établissent à 16,5 M€ contre 16 M€, avec la prise en compte du renforcement des contributions en devises (CAD, CHF) dans les contributions volontaires au FMU.

en EUR

Libellé	Budget 2022	Budget 2023
Contributions volontaires au FMU	16 000 000	16 500 000

1.3. Autres recettes

Les autres recettes comprennent essentiellement le remboursement de TVA, les ristournes accordées par une compagnie aérienne et les intérêts sur les placements auprès des banques.

Le montant prévisionnel de 2022 est reconduit.

en EUR

Libellé	Budget 2022	Budget 2023
Autres recettes	750 000	750 000

2. Dépenses prévisionnelles

Les dépenses de l'Organisation sont réparties en quatre (4) rubriques principales :

- Programmation ;
- Structures institutionnelles ;
- Fonctionnement ;
- Investissement et Modernisation.

2.1. Programmation

Le budget de la programmation recouvre les activités de la programmation générale, ainsi que les autres activités liées à la programmation et les dépenses liées à la programmation.

Le budget de la programmation générale pour l'année 2023 reconduit le budget initialement prévu en 2022 en intégrant dès l'ouverture de crédits une partie du budget supplémentaire accordé en 2022.

Ainsi, le budget 2023 de la programmation est porté de 38,4 M€ en 2022 à 40,5 M€, réparti comme suit :

en EUR

Libellé	Budget 2022	Budget 2023
Programmation générale	19 500 000	20 500 000
Autres activités	3 294 000	3 394 000
Personnel de la programmation	15 700 000	16 700 000

2.2. Structures institutionnelles

L'année 2023 est une année sans sommet. Le budget des instances en 2023 est consacré à la tenue des sessions du Conseil permanent de la Francophonie (2) et d'une Conférence ministérielle de la Francophonie (1) et aux missions exploratoires liées aux préparatifs du Sommet suivant.

en EUR

Libellé	Budget 2022	Budget 2023
Structures institutionnelles	700 000	400 000

2.3. Fonctionnement

Le budget de fonctionnement diminue légèrement et passe de 21,9 M€ à 21,7 M€ :

en EUR

Libellé	Budget 2022	Budget 2023
Gestion	6 056 000	6 200 000
Personnel fonctionnement	15 554 000	15 200 000
Audit interne et externe	350 000	350 000

Il comprend les frais globaux de gestion concernant le Siège, les Représentations extérieures de l'OIF, les Centres régionaux de formation et les Organes subsidiaires, qui concernent principalement les charges d'occupation et d'entretien des locaux, les frais postaux, les dépenses de télécommunications, la gestion informatique, les dépenses des unités administratives et les dépenses de missions et les assurances.

Il prend en compte les mises en place de 2 nouvelles Représentations extérieures (à Beyrouth et à Québec).

Le montant total prend aussi en compte les dépenses liées au personnel au fonctionnement (15,2 M€) ainsi que les dépenses destinées aux audits internes et externes (0,350 M€).

2.5. Investissement et modernisation

Pour l'année 2023, il est prévu un budget total pour la modernisation et les investissements de 1,9 M€ en baisse de 525 000€ et est réparti comme suit :

en EUR

Libellé	Budget 2022	Budget 2023
Modernisation	750 000	450 000
Investissements	1 675 000	1 450 000